

**NATURALISATION PAR MARIAGE  
NOTICE D'INFORMATION**

**1/ Condition de nationalité**

Votre conjoint doit être **français à la date du mariage et avoir conservé sa nationalité sans interruption.**

**Attention :** si votre conjoint français a été naturalisé après la date du mariage, la demande est irrecevable.

**2/ Communauté de vie**

La communauté de vie affective et matérielle entre les 2 conjoints ne doit pas avoir cessé depuis le mariage. Cette communauté de vie doit être prouvée par des documents aux noms des 2 conjoints (voir liste des pièces à fournir).

**Attention :** toute rupture de vie commune (séparation, procédure de divorce...) au moment du dépôt de votre demande sera de nature à entraîner un refus d'acquisition de la nationalité française.

**3/ Durée du mariage**

Il est impératif de justifier d'au moins **4 ans de mariage** au jour de la souscription de la déclaration et d'une résidence ininterrompue et légale en France pendant au moins 3 ans à compter du mariage (sous document provisoire ou titre de séjour). L'acte de mariage fait foi pour justifier de la date exacte du mariage et faire courir ce délai.

**Attention :** en cas de résidence en France inférieures à 3 ans, la durée du mariage exigée est portée à **5 ans** (sauf en cas de résidence à l'étranger avec preuve de l'inscription de votre conjoint français au registre des Français établis hors de France).

Si votre mariage a été célébré à l'étranger, il doit avoir été **transcrit sur les registres de l'état civil français.**

**4/ Séjour régulier**

Vous devez être en séjour régulier en France (sous document provisoire ou titre de séjour).

La nationalité française ne peut être accordée si vous avez fait l'objet **d'un arrêté d'expulsion** toujours en vigueur ou **d'une interdiction du territoire français** non entièrement exécutée.

**5/ Évaluation du niveau de maîtrise de la langue française (B1)**  
**(Pour plus de précisions, merci de consulter la notice détaillée relative à ce sujet)**

Tout postulant à la naturalisation doit justifier d'une maîtrise suffisante de la langue française.

Le niveau de connaissances attendu est le niveau B1 oral **et** écrit du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

**ATTENTION** : compte tenu des difficultés liées à la situation sanitaire, l'exigence de connaissance de la langue française au niveau B1 oral **et** écrit prévue initialement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 est reportée dans le délai d'un mois suivant la fin de l'état d'urgence sanitaire, soit au 11 août 2020.

La condition de connaissance de la langue française ne s'applique pas aux réfugiés statutaires et apatrides en séjour habituel et régulier depuis au moins 15 ans en France **et** âgés de plus de 70 ans.

**6/ Moralité et absence de condamnation pénale**

Le demandeur doit être de bonnes vie et mœurs et ne pas avoir fait l'objet de l'une des condamnations empêchant l'acquisition de la nationalité française.

La condition de « bonne vie et mœurs » du postulant donne lieu à une enquête préfectorale qui porte notamment sur le comportement civique de l'intéressé (manifesté par le paiement des impôts notamment). Elle peut être complétée par une consultation des organismes consulaires ou sociaux.

Les condamnations pénales prononcées en France et à l'étranger sont vérifiées.

**La demande de l'étranger qui a été condamné pour crimes ou délits constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou un acte de terrorisme ou à une peine égale ou supérieure à 6 mois de prison sans sursis est irrecevable.**

**L'entretien de naturalisation** : tout postulant à la naturalisation par mariage ayant fourni un dossier complet de demande est convoqué **avec son conjoint français** pour un entretien obligatoire de naturalisation à Beauvais. Cet entretien d'une durée d'environ 1 heure est destiné à revoir le parcours du postulant et du couple, vérifier son niveau de maîtrise de la langue française et son adhésion aux principes et valeurs de la République.

**Décision** : la naturalisation par décret n'est pas un droit mais une faveur. La décision de naturalisation relève du ministre de l'intérieur. La décision relative à votre demande (naturalisation ou refus) vous sera transmise uniquement par courrier. Aucune information ne sera communiquée ni à l'issue de l'entretien, ni en cours de procédure.

**Durée totale de la procédure (à titre indicatif): 12 à 18 mois**

## NATURALISATION MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE – NOTICE EXPLICATIVE

Tout postulant à la naturalisation doit justifier d'une maîtrise suffisante de la langue française.

**ATTENTION : compte tenu de la situation sanitaire, l'exigence de connaissance de la langue française au niveau B1 oral et écrit prévue initialement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 est reportée au 11 août 2020.**

### **Demandes de naturalisation transmises à compter du 11 août 2020 (cachet de la Poste faisant foi)**

- ✓ Diplôme français (niveau Brevet minimum)
- ✓ Diplôme d'études en langues française (DELF)
- ✓ Titre professionnel inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- ✓ Attestation de comparabilité d'un diplôme étranger (pays francophones et Maghreb uniquement) délivrée par l'organisme ENIC-NARIC (<https://www.ciep.fr/enic-naric-france>) avec mention du cursus en langue française
- ✓ Test de français de niveau B1 oral et écrit obtenu depuis moins de 2 ans attestant soit d'un niveau global égal ou supérieur au B1 oral et écrit, soit, pour chacune des 4 épreuves, un niveau égal ou supérieur au B1.

#### **Liste des organismes certificateurs :**

<https://www.oise.gouv.fr/content/download/58573/359872/file/Coordonnées%20des%20organismes%20certificateurs%20vers%20lesquels%20orienter%20les%20usagers%20-%2009102019.pdf>

**Attention :** les attestations linguistiques délivrées par l'OFII sont refusées.

#### **Sont dispensés de la production de diplôme ou de test :**

- ✓ les postulants justifiant d'un handicap ou d'un état déficient chronique au moyen du modèle de certificat médical joint en annexe
- ✓ les postulants réfugiés ou apatrides résidant en France depuis au moins 15 ans et âgés de plus de 70 ans

## NATURALISATION PAR MARIAGE – LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

**ATTENTION : tout dossier incomplet sera retourné. Vous ne serez convoqué en entretien de naturalisation que si votre dossier est complet.**

Le dossier de demande complet doit être adressé uniquement par voie postale, en courrier recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

**Préfecture de l'Oise**  
**Direction de la Citoyenneté et des Étrangers en France**  
**Plateforme de naturalisation**  
**1, place de la préfecture**  
**60022 BEAUVAIS CEDEX**

<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>FORMULAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>2 formulaires <u>originaux</u> de demande, <u>intégralement remplis, datés et signés</u></b></li> <li>✓ <b>remplir toutes les rubriques</b> (adresse, téléphone, mail, situation familiale, parents, enfants...)</li> <li>✓ le cas échéant, formulaire de francisation intégralement rempli (voir notice francisation)</li> </ul>
	<p><b>TIMBRES FISCAUX ET PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ</b> (à ranger dans pochette/enveloppe fermée)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ timbre électronique de 55€ à acheter sur Internet : <a href="https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp">https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp</a> (acheter un timbre électronique - « accès à la nationalité française ») - voir notice explicative</li> <li>✓ <b>2 photos</b> d'identité récentes et identiques (écrire nom et prénom au verso)</li> </ul>
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>MARIAGE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ si mariage célébré en France, acte de mariage (copie intégrale) daté de moins de 3 mois à demander en mairie de votre lieu de mariage</li> <li>✓ si mariage célébré à l'étranger, copie datée de moins de 3 mois de la transcription de l'acte délivré soit par les services consulaires français, soit par le service central d'état civil (SCEC) situé 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES CEDEX (possibilité de demander en ligne à l'adresse suivante : <a href="https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html">https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html</a>)</li> <li>✓ en cas d'unions antérieures, fournir l'original de chaque acte de mariage et de chaque jugement de divorce accompagnés le cas échéant de leurs traductions originales</li> </ul>
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>ÉTAT CIVIL</b> (pour chaque pièce originale fournie, joindre également sa copie)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ acte de naissance <b>original</b> + traduction <b>originale</b> si rédigée en langue étrangère</li> </ul> <p><b>Attention</b> : selon le pays, l'acte de naissance doit faire l'objet d'une <b>légalisation</b> ou d'une <b>apostille</b> (informations disponibles sur le site internet du ministère des affaires étrangères à l'adresse suivante : <a href="https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/legalisation-et-notariat/legaliser-un-document/">https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/legalisation-et-notariat/legaliser-un-document/</a>)</p> <p><b>Attention</b>: pour les personnes <b>réfugiées ou sous protection subsidiaire</b>, il convient de fournir les actes d'état civil originaux établis par l'OFPRA + copie de la décision de l'OFPRA ou de la CNDA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ tout document d'état civil des parents (actes de naissance, mariage, décès) – photocopies acceptées + traduction <b>originale</b> si rédigé en langue étrangère</li> </ul>
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>SITUATION FAMILIALE DU DEMANDEUR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>acte de naissance original de chaque enfant du demandeur étranger</b> (enfants majeurs et mineurs demeurant en France ou à l'étranger)</li> <li>✓ copie de la carte d'identité recto-verso de chaque enfant mineur du couple</li> <li>✓ fournir les éventuels jugements d'adoption ou de garde du ou des enfants</li> <li>✓ si <b>enfant(s) mineur(s) scolarisé(s)</b> : certificat(s) de scolarité en cours</li> <li>✓ si <b>enfant(s) mineur(s) non scolarisé(s)</b> : copie du carnet de santé (pages identité+ vaccins)</li> </ul>
<input type="checkbox"/>	<p><b>CASIER JUDICIAIRE ÉTRANGER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ casier judiciaire <b>étranger original</b> + traduction <b>originale</b> si rédigé en langue étrangère</li> </ul> <p><b>Attention</b> : <b>sont dispensées</b> de produire le casier étranger les personnes présentes en France depuis plus de 10 ans <b>OU</b> entrées mineures en France <b>OU</b> ayant le statut de réfugié</p> <p><b>Attention</b> : le casier judiciaire français n'est pas à fournir</p>

<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<p><b>TITRE DE SÉJOUR ET PASSEPORT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ copie recto-verso du titre de séjour <u>en cours de validité et à la bonne adresse</u> (en cas d'adresse ancienne, il convient de faire modifier votre titre auprès de la préfecture compétente)</li> </ul> <p><b>Attention</b> : pour les ressortissants <b>européens</b> non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour, il convient de fournir la copie recto-verso de votre pièce d'identité nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ copie du passeport étranger ou titre de voyage pour réfugié (page d'identité +éventuelles pages avec tampons/visas)</li> </ul>
<input type="checkbox"/>	<p><b>MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE</b></p> <p><b>Attention</b> : merci de consulter la notice « maîtrise de la langue française » pour connaître les documents acceptés pour le niveau B1. <b>Les attestations OFII ne sont pas acceptées.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fournir la copie de votre diplôme, titre professionnel ou test de français niveau B1 (l'original vous sera demandé le jour de l'entretien)</li> </ul>
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>COMMUNAUTÉ DE VIE</b> (fournir des copies)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ si le couple est <b>locataire</b>, contrat de bail aux 2 noms + 3 dernières quittance de loyer</li> <li>✓ si le couple est <b>propriétaire</b>, acte de propriété</li> <li>✓ copies de 2 factures récentes aux 2 noms (eau, électricité, gaz...)</li> <li>✓ si le couple est <b>hébergé</b>, attestation d'hébergement originale + copie recto-verso du titre d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant</li> <li>✓ bordereau des prestations sociales (CAF) perçues sur les 12 derniers mois</li> <li>✓ copies recto-verso des 4 derniers avis d'imposition</li> <li>✓ si vous disposez d'un compte joint, attestation bancaire de compte joint</li> </ul>
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>CONJOINT FRANÇAIS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>acte de naissance original (copie intégrale récente)</b> à demander en mairie si né en France .A demander au service central d'état civil (SCEC) situé à Nantes - possibilité de demander en ligne à l'adresse suivante : <a href="https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html">https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html</a></li> <li>✓ <b>certificat de nationalité française (CNF)</b> récent délivré par le tribunal d'instance</li> <li>✓ <b>Attention</b> : ce document n'est pas à fournir si vous êtes né en France de parent(s) né(s) en France ou si votre acte de naissance indique qu'un certificat de nationalité française vous a déjà été délivré</li> <li>✓ le cas échéant, copie de <b>tout document indiquant le mode d'acquisition de la nationalité française</b> (exemple : copie du décret de naturalisation, copie de la déclaration de nationalité...)</li> <li>✓ copie recto-verso de la carte d'identité française</li> <li>✓ si concerné, copie du passeport français(page identité+pages avec tampons/visas)</li> </ul>
<input type="checkbox"/>	<p><b>ENVELOPPES À JOINDRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>1 enveloppe 500g « lettre suivie » grand format</b> pouvant contenir votre dossier afin de vous le retourner s'il est incomplet et 1 enveloppe moyen format (A5/C5) timbrée au tarif en vigueur</li> </ul>

